



proble ment suite à ine inaptitude

Par **talleux**, le **03/07/2010** à **15:23**

bonjour, apres ma 2 e visite aupres de la medecine du travail, j'ai été declarée inapte definitivement à mon poste le 17 mai.

Le 17 juin, je n'avais eu aucune nouvelle de mon employeur, je les contacte qui m'indique qu'il vienne de m'envoyer une lettre recommandée pour un éventuel licenciement. Je me présente au rdv le 21 juin, il m'indique qu'ils doivent me licencier et que je recevrai ma lettre de licenciement par recommandée ss un délai de 48 heures, les jours passent je n'ai toujours rien reçu, je ne fais que de les contacter ils me disent tjrs meme version que ce sera fait et que je recevrai sous 48h ou qu'on me rappellera.le 28 juin n'ayant pas de nouvelle, j'appelle mon delegué syndicale et je lui expose mon pb, il appelle mon employeur qui lui confirme que je recevrai le courrier le 2 juillet max. A ce jour toujours rien, je suis vraiment desespérée, j'ai un rdv assedic ce lundi 5 juillet, je n'ai perçu de remuneration de mon employeur, je ne peux prétendre aux assedics j'ai peur surtout que j'ai des enfants à charge j'ai été déclaré inapte suite à une depression assez severe du à une tentative de suicide du à mon travail, je ne sais plus quoi faire et pour moi j'ai l'impression qu'il souhaite que je m'engouffre un peu, je pensais tirer cette histoire que ce soit du passé, mais pour moi le cauchemar continue, indiquez moi les demarches sont ils dans leur tort quel recours ai je droit

Par **Paul PERUISSET**, le **05/07/2010** à **21:04**

Bonsoir,

Êtes-vous déclarée inapte à [s]TOUT [/s] poste dans l'entreprise ou inapte à [s]VOTRE [/s] poste de travail ?

Cordialement,
Paul PÉRUISSET.